

Règlement Accès Espace Piscine et Espace SPA

Gîte Le Manoir du Coureau

L'accès à la piscine profonde d'1 m 40, à fond plat, est ouvert de 9h30 à 21h30, il est libre, non surveillé et non contrôlé. Les locataires s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous.

L'accès au SPA est ouvert de 10h à 22h.

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisations des piscines familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents dont pourraient être victimes les enfants, et dans le but de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable tout en maintenant les installations en bon état, merci d'observer et de respecter les points suivants :

Article 1 : Toute personne n'ayant pas accepté ledit règlement par sa signature au bas de l'exemplaire remis par le propriétaire n'a pas le droit à l'accès de la piscine et du SPA.

Article 2 : Tout utilisateur de la piscine et du SPA doit être couvert par une Assurance Responsabilité Civile défense et recours. Tout accident survenu à un hôte est sous son entière responsabilité.

Article 3 : La piscine est commune entre le propriétaire, sa famille et les locataires du Gîte du Manoir du Coureau. Il est strictement interdit aux locataires d'inviter des tiers à utiliser la piscine.

Article 4 : La baignade des enfants doit obligatoirement se dérouler sous la surveillance d'un adulte responsable et sachant nager (En cas de force majeure, il y a à disposition une bouée de secours ainsi qu'une perche accrochées à la paroi du cabanon). Il est interdit de se baigner seul sans surveillance.

Article 5 : Le propriétaire rappelle à toute sa clientèle l'absence de surveillance de la piscine.

Article 6 : La piscine est équipée d'une alarme aux normes, manipulée uniquement par un adulte. (La rideau flottant sera positionné prochainement)

Article 7 : Les usagers s'engagent :

- A prendre une douche avant d'accéder au bassin (il est interdit d'accéder au bassin avec une crème ou huile solaire sur le corps)
- De ne pas se baigner la nuit
- De ne pas uriner dans le bassin
- A utiliser un maillot uniquement réservé à l'usage de la baignade
- De ne pas apporter de nourriture ou boisson, sauf eau plate, proximité de la piscine
- De ne pas crier et organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine
- De ne pas jeter des objets, cailloux, bout de bois, ou toute autre chose dans le bassin (Tout matériel endommagé ou détruit sera facturé au responsable).
- L'utilisation des bouées et autres matériels sont sous la responsabilité des locataires
- De ne pas relever le volet de protection. Si celui-ci est en place, le bassin doit être considéré comme fermé
- De ne pas utiliser dans le jardin les serviettes blanches destinées aux salles de bain.

Article 8 : Le mobilier de jardin à disposition autour de la piscine est sous la responsabilité des locataires qui devront prendre toutes dispositions et précautions afin de le conserver en bon état (Replier la table de ping pong et la bâcher, mettre les assises du salon de jardin à l'abri en cas de pluie)

Article 9 : Utilisation de l'Espace SPA

- L'Espace SPA, SAUNA et HAMMAM est réservé aux personnes majeures ou aux mineurs accompagnés d'une personne majeure et responsable.
- L'utilisation de l'Espace SPA est autorisée de 10h à 22H.
- Il est interdit de modifier les réglages de température du SPA.
- Il est interdit d'apporter de la nourriture et boissons, sauf eau plate, dans l'Espace SPA.

- La couverture et la bâche de protection du SPA doivent être remises en place après chaque utilisation, afin d'éviter les accidents et de conserver la température.

Article 10 : Le propriétaire sur manquements répétés à l'un de ses articles, peut retirer l'autorisation qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Article 11 : Le nettoyage du bassin, du filtre est effectué régulièrement par le propriétaire. Les petites salissures à la surfaces peuvent être ramassées avec le filet prévu à cet effet par le locataire en cas d'absence du propriétaire.

Article 12 : Les animaux sont interdits dans et à proximité de l'Espace Piscine et l'Espace SPA.

Date : __/__/__

Signature du locataire:

Faire précéder de la mention " lu et approuvé"